

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2017/08
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT
Véronique, Maire.

Etaients présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
Mme SERRAILLE Joëlle
Mr BISSAY David
Mme RODET Chantal
Mr MUZELLE Robert
Mr TRIBOLET Didier

Excusé : Jean-François ROCHARD

Secrétaire de séance : David BISSAY



ORDRE DU JOUR :

- Aménagement du bourg
- THD2 (Fibre optique)
- Approbation de l'offre de M. VEBER et de la convention pour la promotion et la commercialisation des espaces de réception (Espace Violay 1004)
- Tarifs location 2018 « Espace Violay 1004 »
- Demandes de subvention FOREZ EST – Enveloppe territoriale :
 - 1/ Acquisition d'un chalet d'accueil et d'une clôture – Parc aventure
 - 2/ Acquisition de deux blocs sanitaires pour randonneurs
- Taxe aménagement SCI les Gagères
- Cession d'une bande de terrain à Mme VERICEL
- Aliénation d'un chemin rural chez Pérasse suite à l'enquête publique et vente de bandes de terrain à deux riverains
- Terrain A 89 : Approbation du Protocole foncier à passer avec VINCI Autoroutes
- Déplacement Congrès stations vertes
- Proposition du syndicat des Eaux concernant les bornes incendie
- Personnel : suite aux avancements de grade, création des postes suivants au 1^{er} octobre 2017 :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TC
 - 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TNC (30 h hebdo)
 - 1 poste d'ATSEM ppal 1^{ère} classe à TNC (31.5 h hebdo)
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TNC (16 h hebdo)
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TNC (18 h hebdo)
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TC
- Approbation du rapport de gestion de la SEDL
- Approbation du rapport assainissement de SUEZ
- Budgets : DM
- Questions diverses

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ Liste des délibérations prises à la date du 25 juillet 2017

Séance du 25 juillet 2017	
2017.07.01	CRéation d'un poste d'adjoint d'animation à TNC à compter du 1er septembre 2017
2017.07.02	Tarif du forfait de la garderie du mercredi matin
2017.07.03	Communauté de Communes Forez Est : Demande d'un fonds de concours
2017.07.04	Approbation de la convention de prorogation passée avec EPORA
2017.07.05	Mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels
2017.07.06	DM 01 - Budget Photovoltaïques
2017.07.07	DM 01 - Budget Assainissement
2017.07.08	DM 01 - Budget Commune
2017.07.09	DM 02 - Budget Commune
2017.07.10	Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable présenté par le SIEMLY
2017.07.11	Approbation des rapports assainissement 2016
2017.07.12	Dénomination "Espace Violay 1004"

1- Aménagement du bourg

La 1^{ère} tranche est constituée de l'ilot Traversière. EPORA a choisi les entreprises. Les travaux de désamiantage (Sté Roger MARTIN) débuteront le 2 octobre. La déconstruction et la démolition (Sté Chiaverina) suivront fin octobre. Ainsi, cette 1^{ère} tranche sera terminée en fin d'année.

La 2^{ème} tranche comprend les abattoirs et l'hôtel PERRIER. Le déplacement du dégrilleur sera pris en charge par Epora contre la vente de l'ancienne usine et des abattoirs à l'euro symbolique. Les travaux suivront début 2018.

La pierre gravée sur le mur de l'ancienne maison de Mme Couble sera conservée. Les lettres de l'hôtel PERRIER pourraient être prélevées afin de les proposer aux anciens propriétaires.

Loire Habitat doit attendre la démolition pour mettre au point son projet de reconstruction car un plan topographique doit être réalisé.

Le marché sera déplacé place de la mairie à partir du dimanche suivant la fête. Une réunion aura lieu avec les marchands lundi 2 octobre.

M. MUZELLE demande ce qu'il va advenir des déblais de pierres. Il faudra demander à la Société CHIAVERINA ce qu'elle a prévu et si des personnes sont intéressées elles pourront se faire connaître.

Il ne devrait pas y avoir de poussière donc les façades et la fresque ne subiront pas les conséquences de cette démolition.

2- THD2 (Fibre optique)

Le SIEL est chargé des travaux. Le shelter (point de mutualisation) sera installé place Fouillat. Mme le Maire a demandé à ce qu'ils prennent en considération la ligne moyenne tension qui traverse la place. Les travaux vont commencer très rapidement. Elle passera en façade pour pouvoir desservir les habitations. Suite au refus d'un propriétaire, la place St Roch sera traversée par la fibre en aérien.

En campagne, elle sera également posée en aérien, sur les poteaux existants dans la mesure des possibilités. Le transformateur situé route du Signy sera démantelé et un nouveau sera installé chemin de la Poyat, vers chez Perasse, les fils électriques à cet endroit seront de fait enterrés.

BOUYGUES a déjà installé la fibre optique de la sortie du tunnel à la Tour Matagrín. Orange profitera de l'opportunité pour passer également en souterrain de la Croix Cazard à la Tour Matagrín.

Les travaux commenceront début octobre. Fin mars tous les travaux seront terminés sur toute la commune.

Il conviendra de réfléchir où chacun fera mettre sa prise.

Les entreprises attendent cette installation. Le branchement est financé par la région, le département et la communauté de communes et le coût de la prise est estimée entre 500 et 2.500 €. Il faut donc profiter de cette opportunité.

3- Approbation de l'offre de M. VEBER et de la convention pour la promotion et la commercialisation des espaces de réception (Espace Violay 1004)

Madame le Maire explique qu'elle doit rencontrer M. VEBER la semaine prochaine. La convention sera donc présentée lors de la prochaine réunion.

4- Tarifs location 2018 « Espace Violay 1004 »

Il s'avère que les tarifs discutés lors du précédent conseil présentaient une lacune. Aucune différenciation n'était faite entre une location de salle avec et sans cuisine. Il convient donc de corriger cette anomalie et de compléter les tarifs applicables uniquement aux associations violaysiennes et aux particuliers (les sous-locations ne seront pas autorisées et seront de fait comptabilisées comme des locations extérieures) :

Salle LINDER	120,00 €
HALL	220,00 €
HALL + CUISINE	300,00 €
HALL + LINDER	320,00 €
HALL + LINDER + CUISINE	350,00 €
HALL + DUSSUD + CUISINE	500,00 €
HALL + DUSSUD + LINDER + CUISINE	600,00 €

Le Conseil Municipal approuve les tarifs TTC ci-dessus applicables au 1^{er} janvier 2018.

Pour les locations extérieures, il est proposé les tarifs TTC suivants sur lesquels la Commune devra reverser à l'Etat la totalité de la TVA et au prestataire 30 % des tarifs HT :

Forfait Jour salle D. Linder (Salle N° 02)	480,00 €
Forfait WE salle D. Linder (Salle N° 02)	949.00 €
Forfait Jour Espace Expo	600.00 €
Forfait WE Espace Expo	1105.00 €
Forfait Jour salle J. Dussud & Espace Expo	1200.00 €
Forfait WE salle J. Dussud & Espace Expo	1885.00 €

Forfait Jour salle D. Linder & Espace Expo	900.00 €
Forfait WE salle D. Linder & Espace Expo	1495.00 €
Forfait jour salles J.Dussud & D. Linder + Espace Expo	1655.00 €
Forfait WE salles J.Dussud & D. Linder + Espace Expo	2476.00 €

Le Conseil Municipal approuve les tarifs TTC ci-dessus.

Un problème de sur-chauffage est signalé à la salle Gros. Un réglage sera effectué rapidement.

5- Demandes de subvention FOREZ EST – Enveloppe territoriale :

Le Département va signer des conventions avec les communautés de communes en vu du versement de subventions pour des projets structurants. La Commune a deux projets :

- 1/ Acquisition d'un chalet d'accueil et installation d'une clôture pour le Parc aventure
 Un porteur de projet va réaliser le parc aventure. Cependant, la commune réalisera la clôture et installera le chalet d'accueil. Sachant qu'une subvention à hauteur de 80 % pourra être accordée.

Une deuxième subvention pourra être sollicitée au titre du label « village Sport Nature ».

- 2/ Acquisition de deux blocs sanitaires pour randonneurs

Les toilettes accessibles PMR ont été réalisées sous la halle du randonneur. Des toilettes extérieures devront également être installées à proximité de « l'Espace Violay 1004 » et notamment du point d'information touristique. Il a été décidé de les placer vers l'emplacement de la Pouzzolane. Elles seront constituées d'un ensemble « douche-lavabo- toilettes » pour respecter ainsi les préconisations des labels « station verte » et « Village sport nature ».

Ce dossier fera également l'objet d'une demande de subvention au titre du label « Village Sport Nature ».

Le Parc Aventure se fera en 2018 par un investisseur privé. Aujourd'hui, du fait de la loi NOTRe, le Département ne peut plus financer les projets privés. En conséquence, il sera porté par le Pays Roannais auprès de la Région.

M. MUZELLE fait remarquer qu'il n'y a pas de tables ni de bancs à la halle du randonneur. Mme le Maire signale qu'effectivement ce sera fait prochainement.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation des projets ci-dessus exposés et aux demandes de subventions respectives.

6- Taxe aménagement SCI les Gagères

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'exonérer les entreprises et artisans afin de faciliter l'implantation de leur entreprise.

Or, la SCI Les Gagères a un numéro de SIRET qui correspond à une société commerciale et de ce fait ne peut pas prétendre à cette exonération.

Madame le Maire propose d'exonérer la Sci les Gagères au même titre que les artisans et industriels.

Le conseil municipal approuve : 1 abstention (M.MUZELLE)

7- Cession d'une bande de terrain à Mme VERICEL

Il s'avère que la cour devant la maison de Mme Vericel se situe sur le domaine public. Afin de régulariser cette situation, Mme le Maire propose de céder cette bande de terrain à Mme VERICEL qui prend à sa charge les frais de notaire et de géomètre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8- Aliénation d'un chemin rural chez Pérasse suite à l'enquête publique et vente de bandes de terrain à deux riverains

Madame le Maire explique qu'un chemin rural matérialisé sur le plan cadastral a disparu physiquement sur le site et est confondu avec les prés depuis plus de décennies. Le propriétaire des terrains demande l'acquisition de ce chemin ainsi que les nouveaux propriétaires de la ferme pour partie.

Une enquête publique a été réalisée durant un mois et le rapport avec avis favorable du commissaire enquêteur est porté à la connaissance de l'assemblée.

Le Conseil Municipal prononce l'aliénation du chemin rural chez Pérasse.

Compte tenu du rapport favorable du commissaire enquêteur, de la prise en charge financière des frais occasionnés par les futurs acquéreurs,

Le conseil municipal approuve la cession aux demandeurs riverains.

9- Terrain A 89 : Approbation du Protocole foncier à passer avec VINCI Autoroutes

Asf a acquis pour les besoins de la construction de l'autoroute A 89, plusieurs immeubles sur la commune de VIOLAY. La Commune de VIOLAY a exprimé en 2012 le souhait de se porter acquéreur de ces délaissés pour la création d'une zone d'activité des 4 Croix. Ces parcelles s'avèrent aujourd'hui en partie inutile aux besoins de l'exploitation autoroutière et ont vocation à être cédées après leur déclassement du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC).

Madame le maire présente à l'assemblée un protocole précisant les conditions de transfert des terrains du patrimoine privé d'ASF au profit de la commune de VIOLAY. Section B 1004p pour 14 821 m² pour une emprise objet du protocole : 9 572 m². La vente sera consentie à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10- Déplacement Congrès stations vertes

Madame le Maire explique qu'elle partira avec Karine au Congrès des stations vertes et demande la prise en charge des frais de déplacement de Karine, les siens étant intégralement pris en compte par les stations vertes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

11- Proposition du syndicat des Eaux concernant les bornes incendie

Monsieur Jean-Pierre POIRON présente la proposition du SIEMLY pour l'entretien des bornes incendie. Cela était effectué jusqu'à présent par les pompiers. Or, à compter du 1^{er} janvier 2018, cette prestation sera obligatoire dans la mesure où SUEZ doit garantir le débit des bornes.

SUEZ propose des prix corrects, soit 0,38 €/an/habitant. Madame le Maire propose d'attendre la validation définitive de la Commission du Syndicat.

12- Personnel : suite aux avancements de grade, création des postes suivants au 1^{er} octobre 2017 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TC
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TNC (30 h hebdo)
- 1 poste d'ATSEM ppal 1^{ère} classe à TNC (31.5 h hebdo)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TNC (16 h hebdo)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TNC (18 h hebdo)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à TC

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

13- Approbation du rapport de gestion de la SEDL

Le Conseil Municipal approuve le rapport de gestion de la SEDL à l'unanimité.

14- Approbation du rapport assainissement de SUEZ

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'assainissement proposé par SUEZ.

15- Budgets : DM

Le Conseil Municipal approuve les DM des différents budgets.

16- Questions diverses

Madame le Maire signale que la famille STUMPP remercie le conseil municipal pour la dénomination du square Robert STUMPP.

Mr Linder a également transmis les remerciements de sa famille au conseil municipal pour la dénomination de la salle Denise LINDER.

Quelques dates :

- Violay en rose : **le 30 septembre.**
- Fête patronale : **les 14 et 15 octobre.**

Adressage : L'adressage a été demandé pour la mise en place de la fibre optique. Comme pour le centre bourg, les habitations en campagne seront donc numérotées. Les plaques seront posées par les agents communaux.

VTT : Des panneaux seront apposés sur les pistes de descente pour la sécurité des cavaliers et des piétons.

21 octobre le matin : Une visite de la station d'eau potable d'Echansieux sera proposée aux Violaysiens. Cette visite sera suivie en janvier de la projection du film « Demain », enrichie d'un débat, en accord avec l'association du cinéma.

Vœux du Maire : 14 janvier à 11 heures.

Prochaines réunions du conseil municipal : 24 Octobre & 05 décembre.

Fait à Violay, le 29 septembre 2017,



Le Maire,
Véronique CHAVEROT